

Carte Communale

Document graphique n°2-B





Plan de zonage
Zone bâtie

Echelle : 1 / 2000e

Vu pour être annexé à la délibération du 21-JUL-2012 approuvant la carte communale Signature du Maire et cachet de la Mairie	Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du approuvant la carte communale Signature et cachet du représentant de l'Etat
---	--

GEOGRAM sarl
 16 rue Rayet Liénart - 51420 WITRY-LES-REIMS
 Tél. : 03.26.50.36.86 - Fax : 03.26.50.36.80
 bureau.etudes@geogram.fr

Légende :

-  Limites communales
-  Limites entre zones ZC et zones ZNC
-  Bâtiments d'élevage soumis à périmètre
-  Zone humide inconstructible

Définition des zones :

- Les zones ZC (Constructibles) :**
Ce sont les secteurs où les constructions sont autorisées
- Les secteurs ZCa (Constructibles à vocation d'activité) :**
Ces secteurs sont identiques aux zones C mais ils sont réservés à l'implantation d'activités.
- Les zones ZNC (Non-Constructibles) :**
Ce sont les secteurs où les constructions ne sont pas admises, à l'exception :
- de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes
 - des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs,
 - des constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole ou forestière
 - des constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles.

Règlement applicable :
 Dans les territoires couverts par la carte communale, les autorisations d'occuper et d'utiliser le sol sont instruites et délivrées sur le fondement des règles générales de l'urbanisme définies au chapitre 1er du titre 1er du livre 1er et des autres dispositions législatives et réglementaires applicables.

